

222C2362
FR0010478248-OP021-A05

18 octobre 2022

Dépôt d'un projet d'offre publique d'achat visant les actions de la société.

ATARI
(Euronext Growth Paris)

Complément à D&I 222C2263 du 28 septembre 2022

1. Le 18 octobre 2022, le projet de note établi, conformément à l'article 231-19 du règlement général, par la société ATARI en réponse au projet d'offre publique d'achat déposé, le 28 septembre 2022, par Rothschild Martin Maurel, agissant pour le compte de la société Irata LLC¹, a été déposé.

Ce projet de note en réponse, qui contient notamment (i) le rapport établi par le cabinet Sorgem Evaluation, représenté par M. Thomas Hachette, mandaté, le 2 septembre 2022 par le conseil d'administration de la société ATARI en qualité d'expert indépendant, en application des dispositions de l'article 261-1 I du règlement général, pour se prononcer sur les conditions financières de l'offre publique d'achat (sur proposition d'un comité *ad hoc* comprenant une majorité de membres indépendants), et (ii) l'avis motivé du conseil d'administration de la société ATARI en date du 17 octobre 2022, en application des dispositions de l'article 231-19, 4° du règlement général, est diffusé en application des dispositions de l'article 231-26 du règlement général.

2. Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres ATARI sont applicables.

¹ Contrôlée par M. Wade J. Rosen